



Parc-aréna de Val-Bélair

LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Parmi tous les facteurs qui participent à la qualité d'un milieu de vie urbain, les espaces publics de détente, de récréation et de loisirs variés, les événements d'envergure régionale tout autant que les animations culturelles de quartier jouent un rôle prépondérant. Au chapitre des loisirs, le plus grand atout de la ville réside dans l'attrait de ses nombreux espaces naturels qui, reliés les uns aux autres en un réseau vert et bleu continu, pourraient devenir l'une des composantes majeures de la qualité de vie à Québec. La Ville est également bien pourvue en terrains et installations de sport, mais il y a place à l'amélioration et, surtout, à une meilleure répartition sur le territoire. Quant aux arts et à la culture, ils ont déjà une place de choix en raison de leur apport indéniable à la prospérité de la ville et à l'épanouissement des résidents. Ces dernières années, l'administration municipale s'est donnée les moyens d'intervenir afin de faire rayonner le travail des artistes d'ici tout en facilitant l'accès aux arts à l'ensemble de la population; le complexe Méduse ou le centre d'art La Chapelle en sont des exemples éloquents. Les loisirs et la culture sont des facteurs parmi d'autres qui concourent au climat paisible qui règne à Québec, classée aujourd'hui dans le peloton de tête de villes les plus sécuritaires au Canada.



Parc J.-P.-Nolin



Parc Duberger

■ l'offre d'activités et d'équipements de loisirs

La Ville a pour mission d'offrir à ses citoyens un milieu de vie de qualité, favorable à leur développement. Elle a la responsabilité de fournir des conditions propices à la détente et à la pratique des loisirs, tant au plan des équipements récréatifs qu'à celui de l'organisation des activités. Le développement d'un réseau intégré d'équipements de loisirs doit s'inscrire dans une planification d'ensemble qui assure la complémentarité et la diversité des installations, la meilleure occupation possible du sol et l'équilibre du développement récréatif. Dans cette optique, la Ville a élaboré un *Plan directeur des équipements récréatifs et culturels*¹ qui énonce une vision d'ensemble des besoins et assure un développement efficient et équilibré des équipements et espaces récréatifs sur son territoire.

Dans l'ensemble, la population de Québec dispose d'un riche réseau de parcs, d'espaces et d'équipements récréatifs.

Voir carte 8, Parcs et espaces verts publics.



Ces parcs, espaces et équipements sont cependant inégalement répartis sur le territoire. Le réseau s'adapte difficilement aux besoins des athlètes de haut niveau et à la tenue

d'événements sportifs d'envergure. Les équipements à caractère communautaire sont utilisés au maximum de leur capacité. Enfin, les nombreux espaces naturels verts ou bleus, tels que les boisés, les rivières et le littoral fluvial, ne sont pas exploités à leur plein potentiel.

Les quelque 453 parcs et espaces verts offrent à tous les citoyens la possibilité de bénéficier d'un espace de détente à proximité de leur lieu de résidence (voir le tableau 5). Ils sont classés en fonction des activités qu'on peut y pratiquer et de la clientèle visée. Il y a cinq catégories de parcs : les parcs polyvalents, de détente, utilitaires, de plein air et aquatiques. Selon la clientèle qu'ils attirent et leur distance par rapport au lieu de résidence, ils sont définis comme parcs de voisinage, de quartier, d'arrondissement ou municipaux. Les parcs de voisinage sont les plus nombreux puisqu'ils sont destinés à la population dans un rayon de un kilomètre.

Parmi les arrondissements, Laurentien est celui qui compte le plus grand nombre de parcs, soit 118, ce qui représente plus du quart des parcs et espaces verts du territoire. Étant le plus peuplé et compte tenu que la majorité de ses secteurs résidentiels sont de basse densité, il possède un nombre important de parcs de voisinage. La Cité et Beauport suivent avec une soixantaine de parcs chacun, tous types confondus.

Tableau 5

Répartition des parcs publics par arrondissement

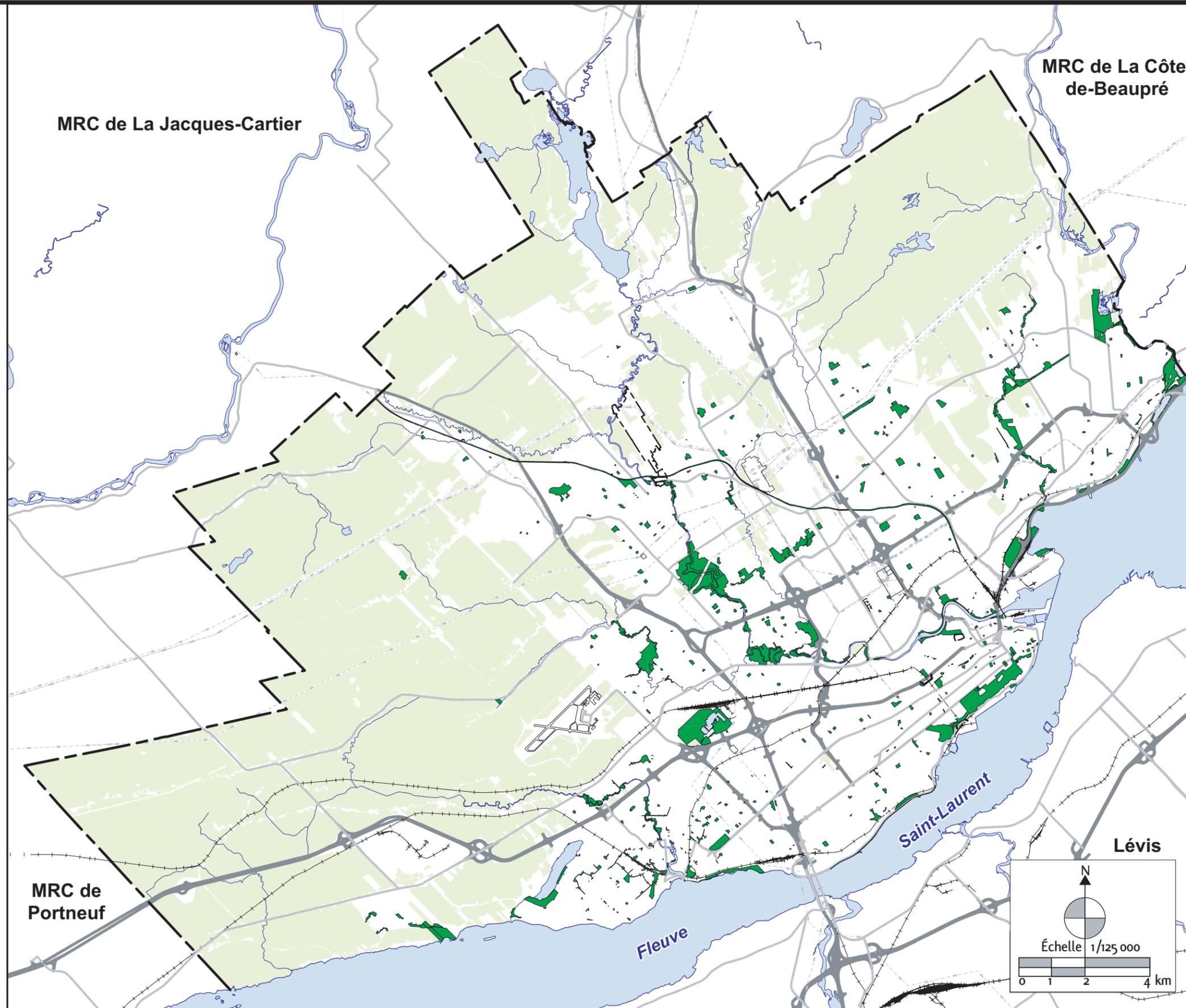
Emplacement	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc d'arrondissement	Parc municipal	Nombre total de parc
Arrondissement de La Cité	32	21	1	12	66
Arrondissement des Rivières	38	13	0	3	54
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery	28	20	5	3	56
Arrondissement de Charlesbourg	7	15	6	2	30
Arrondissement de Beauport	35	14	8	3	60
Arrondissement de Limoilou	4	17	1	4	26
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	18	17	6	2	43
Arrondissement Laurentien	84	23	5	6	118
TOTAL	246	140	32	35	453

Source :
Ville de Québec,
mars 2004.

1. *Plan directeur des équipements récréatifs et culturels*, Pluram et Groupe Sodem, pour le compte de la Ville de Québec, 2004.

Parcs et espaces verts publics

8



 Parc et espace vert





Domaine de Maizerets

À titre de centre-ville, La Cité compte le plus grand nombre de parcs municipaux.

Au chapitre des équipements sportifs municipaux, la ville compte plus de 500 terrains de sports de tous genres (voir le tableau 6). Après les courts de tennis, les terrains de soccer composent la plus grande proportion de l'offre, résultat de la popularité grandissante de ce sport auprès de la population. On dénombre 112 patinoires intérieures ou extérieures. En plus des équipements figurant dans le tableau ci-dessous, le territoire de la ville compte plus de 250 km de piste cyclable, 130 centres communautaires et de loisirs, 18 centres sportifs et près de 1 000 salles polyvalentes ou spécialisées.

Tableau 6
Terrains de sport
sur le territoire
de la Ville de Québec

Équipement	Nombre
Terrain de balle	96
Court de tennis	150
Terrain de basket-ball	59
Terrain de volley-ball	35
Terrain de football	4
Terrain de soccer	142
Piscine extérieure	35
Pataugeoire	27
Jeu d'eau	40
Patinoire extérieure	89
Anneau de glace, sentier et surface glacés	64
Aire de jeux avec modules	241
Parc de planches à roulettes et piste de BMX	27
Autre terrain de sport ¹	30
Jardin communautaire	19
Sentier de ski de fond	12
Sentier pédestre	24
Gymnase	131
Patinoire intérieure	23
Piscine intérieure	22
Autre plateau sportif intérieur ²	48
TOTAL	1 318

1. Comprend les murs de pratique de tennis, les paniers de pratique de basket-ball, les pentes de ski alpin, les pistes d'athlétisme extérieures et les vélodromes.

2. Comprend les salles de conditionnement physique, les palestres, les pistes d'athlétisme intérieures et les salles de combat.

Source :
Ville de Québec,
mars 2004.

De plus, il dispose de sites récréatifs d'envergure municipale ou nationale qui offrent une diversité d'activités pour toutes les clientèles. Ces sites sont notamment la baie de Beauport, ExpoCité et les bases de plein air de Sainte-Foy et de Val-Bélair.

Les espaces naturels, utilisés ou appelés à être utilisés comme lieux de détente et de récréation, contribuent grandement à la diversité des espaces récréatifs et favorisent l'accessibilité à un espace vert proche du lieu de résidence. Leurs caractéristiques en font des milieux riches, diversifiés et de très grande qualité qui les rendent attrayants pour des fins récréatives. Le mont Bélair, le parc de l'Escarpement, les parcs linéaires des rivières Saint-Charles et du Berger, le parc riverain du lac Saint-Augustin, le parc du Haut-Fond, le parc de la Montagne-des-Roches, le parc de la Plage-Jacques-Cartier et le parc de la rivière Montmorency sont parmi les milieux naturels présentant un grand potentiel de loisir et de détente¹. La bordure fluviale recèle certes le plus grand potentiel à cette fin. La disponibilité des terrains libres et l'existence de points d'intérêt tels que les marinas, les plages, la piste cyclable et les parcs disséminés sur la frange urbaine longeant le littoral justifie déjà le développement d'un concept récréotouristique, du parc du Haut-Fond à la chute Montmorency. La mise en réseau de l'ensemble des espaces naturels fait partie des priorités de la Ville en matière de planification.

Le Plan directeur des équipements récréatifs indique, pour chaque catégorie d'activités ou d'équipements, trois types d'interventions relativement à la consolidation du réseau des équipements de loisir selon qu'il s'agit d'entretien, de fonctionnalité ou d'usage. Les déficits d'entretien réfèrent aux équipements existants dont la structure ou l'esthétisme nécessitent des travaux. Les déficits de fonctionnalité sont des projets de transformation d'un équipement existant pour un nouvel usage. Quant aux déficits d'usage, ils font référence à l'implantation d'un nouvel équipement tel qu'un parc, un bâtiment ou un plateau sportif. La classification des projets a fait ressortir la nécessité d'établir des priorités du fait que les besoins sont nombreux. L'évaluation du type d'intervention nécessaire a été effectuée sur la base de critères pondérés. Le programme d'intervention qui découle de cette analyse permettra de guider les décideurs dans le choix des projets prioritaires à réaliser pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins du milieu.

1. Ces espaces naturels ne sont pas tous de propriété municipale.

Avec l'habitation, les loisirs constituent la fonction urbaine qui touche le plus la qualité du milieu de vie des citoyens. L'évolution de la demande de parcs, d'espaces et d'équipements récréatifs est donc pour la Ville le principal enjeu en cette matière. La Ville doit pouvoir répondre aux besoins actuels et projetés d'une population vieillissante, en maintenant une offre de parcs et équipements pour toutes les catégories d'utilisateurs, et ce, dans le respect des orientations de consolidation du territoire. Compte tenu de la croissance prévisible de la population, la demande devrait croître légèrement au cours des dix prochaines années. Toutefois, cette demande se modulera différemment selon les arrondissements, puisque les modifications de la structure démographique ne seront pas les mêmes dans tous. Outre le vieillissement, la baisse du nombre d'enfants par ménage et la plus grande mobilité des jeunes influenceront sur la quantité et le type d'aménagements requis. De plus, la demande sera modifiée par les tendances en matière de loisirs, notamment : la popularité grandissante des activités de plein air, des activités individuelles plutôt que collectives et des activités libres plutôt que programmées ou encadrées; par la demande accrue d'activités sportives extrêmes ou reliées aux nouvelles technologies; par les préférences des clientèles selon qu'elles sont féminines ou masculines; enfin, par le maintien de la demande d'activités familiales. En raison des besoins en constante évolution, la flexibilité des équipements constitue donc un aspect incontournable dans la planification du loisir à Québec.

Les besoins de chaque arrondissement sont nombreux mais les ressources, limitées. À l'heure actuelle, la demande dans les secteurs périphériques est croissante à cause du développement accéléré des nouveaux quartiers résidentiels, majoritairement occupés par de jeunes familles. Les orientations de la Ville à l'égard de la consolidation du territoire urbanisé vont dans le sens de l'amélioration des équipements existants plutôt que dans celui de l'ajout de nouveaux équipements. Dans cette optique, il faut analyser en détail les besoins réels à long terme avant de procéder à de nouvelles implantations qui répondraient adéquatement aux besoins actuels des secteurs périphériques. Bien que le secteur privé contribue à accroître l'offre de loisirs, il ne peut se substituer

à la Ville pour combler tous les besoins, tant au plan des équipements que de la programmation des activités. Puisque le loisir constitue un service de proximité, la Ville se donne comme objectif d'offrir à ses citoyens des services gratuits ou à faible coût.

Afin de pallier le déficit d'entretien ou de fonctionnalité, elle doit prévoir dès maintenant les investissements nécessaires à la consolidation, au recyclage et à la rénovation des équipements actuels. De plus, les équipements doivent devenir de plus en plus flexibles pour pouvoir se prêter à des activités diverses. La Ville doit porter une attention particulière à la planification de nouveaux équipements relativement au déficit d'usage afin qu'elle n'ait pas à assumer dans l'avenir des coûts d'entretien supplémentaires. Le développement de nouvelles parties du territoire, principalement à des fins résidentielles, pourrait avoir un impact sur la demande de loisirs dans chacun des arrondissements. L'ajout de nouveaux équipements et le maintien de l'ensemble des équipements actuels dépendent de la capacité financière de la Ville, d'où la nécessité d'établir des priorités.

La répartition adéquate des parcs, espaces et équipements récréatifs devra prendre en compte non seulement le nombre de résidents directement visés, mais également la population non résidente. On pense notamment à l'achalandage croissant des équipements et espaces récréatifs du centre-ville qui subissent des pressions considérables au plan de leur capacité d'accueil et de leur disponibilité à certaines heures cruciales.

La Ville a deux choix en matière de gestion de ses équipements récréatifs. Elle peut l'assumer entièrement elle-même – entretien, programmation et autres aspects – ou l'impartir en partie ou en totalité à l'entreprise privée à but ou sans but lucratif. Elle doit donc analyser les avantages et les inconvénients de chacune de ces possibilités et choisir celle qui sera la moins coûteuse et la plus propice à offrir des services de qualité aux citoyens.

L'aménagement de parcs au cœur des zones habitées demeure également un défi à relever, principalement dans les

quartiers centraux où les espaces verts sont généralement situés en périphérie. Les grands espaces boisés sur le pourtour de la ville ne peuvent compenser les besoins d'espaces récréatifs dans les zones plus urbaines. De plus, la constitution de réseaux d'espaces verts et bleus le long des principaux cours d'eau et des corridors naturels soulève la question de la protection des zones sensibles en milieu urbain. La pression exercée sur ces milieux exige de déterminer quels aménagements et activités sont compatibles avec des objectifs de préservation, donc n'ont pas d'incidence négative sur l'environnement naturel. De plus, l'aménagement de circuits piétons et cyclables devra être intégré aux nouveaux lotissements résidentiels pour assurer un cadre de vie de qualité et favoriser la mise en réseau des parcs.

Enfin, si la Ville souhaite voir se tenir des manifestations sportives de haut niveau sur son territoire, elle doit prévoir les espaces et les équipements appropriés. De plus, le développement d'une élite sportive locale n'est possible qu'à cette condition. La Ville dispose actuellement d'un nombre restreint d'équipements et d'installations à cette fin : l'anneau de glace Gaétan-Boucher, le Colisée Pepsi et le PEPS de l'Université Laval.



Musée du Québec

Capitole

■ le développement culturel et artistique

Capitale du Québec et cœur de la culture francophone en Amérique du nord, la ville de Québec revêt une symbolique culturelle incontournable. De fait, des institutions et organismes culturels privés et publics d'envergure régionale, nationale ou internationale sont implantés sur son territoire. Mais Québec est plus qu'un symbole : son administration municipale soutient activement la création, la production et la diffusion artistique tout en donnant à la population diverses occasions d'apprécier la culture et les arts. Sur l'ensemble du territoire, des lieux et équipements offrent aux artistes la possibilité d'exprimer et de faire partager leur art. Les amateurs peuvent assister à des manifestations culturelles et s'adonner à des activités de loisir culturel. L'art et la culture contribuent non seulement à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens mais aussi au développement économique et au rayonnement de la ville.

Afin d'élargir ses perspectives d'avenir dans les domaines culturels et artistiques, de mettre à niveau les pratiques, d'améliorer l'offre et de renforcer les relations qu'elle a tissées avec ses nombreux partenaires, la Ville s'est dotée d'une politique culturelle. Cette politique constitue un cadre de référence et un outil de concertation établissant les paramètres devant guider ses interventions futures en matière d'art et de culture. Parallèlement, elle procède actuellement à l'élaboration d'un plan directeur des équipements artistiques et culturels dans le but de s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins de la population. Ce plan indiquera les interventions requises pour parfaire l'offre actuelle et combler les carences observées dans certains secteurs d'activités au plan de l'entretien, de la fonctionnalité ou de l'usage des équipements, et ce, pour chaque arrondissement de la ville. En raison de leur nombre important, les projets dans les arrondissements ont été répartis selon trois niveaux de priorité. Quant aux projets d'envergure municipale ou supralocale, la Ville les perçoit comme une finalité à atteindre, car le moment de leur réalisation dépend des ressources disponibles, des opportunités qui s'offriront et des attentes publiques et politiques.

Plusieurs équipements supramunicipaux contribuent à la diffusion culturelle, notamment le Grand Théâtre, le Palais Montcalm (future Maison de la musique), le Capitole, ExpoCité et la salle Albert-Rousseau. Le Centre d'interprétation de la vie urbaine de la ville de Québec ainsi que les musées de la Civilisation, des Beaux-Arts du Québec et de l'Amérique-Française, pour ne nommer que ceux-là, sont également une porte ouverte sur la culture. Quant à la production et à la diffusion, de nombreuses institutions théâtrales s'y consacrent. Mentionnons les théâtres de la Bordée, du Périscope, du Petit-Champlain, de la Fenièrre et de la Dame-Blanche. Les établissements d'enseignement supérieur et d'autres institutions offrent également des salles propices à la tenue de représentations et de spectacles divers.

Différentes places et espaces publics se prêtent à la tenue de manifestations culturelles extérieures : spectacles populaires, arts de la rue, expositions en plein air, etc. Certains sont dotés d'une scène extérieure permanente largement utilisée en été, même tout au long de l'année dans les cas de l'Agora du Vieux-Port, de la place D'Youville, du parc Roland-Beaudin et du parc de la Visitation. Les activités qui s'y tiennent génèrent une animation urbaine essentielle au dynamisme social et économique de la ville. Elles contribuent ainsi à la qualité de vie, au renforcement du sentiment d'appartenance et au rapprochement des citoyens, tout en soutenant le développement du tourisme culturel. En particulier, le centre-ville possède de nombreux espaces publics extérieurs, certains présentant une grande capacité d'accueil. Il est le théâtre de manifestations dont le rayonnement excède largement le territoire municipal. Il suffit de penser au Festival d'été de Québec ou à l'incontournable Carnaval de Québec.

La Ville de Québec ayant misé sur la culture comme moteur de revitalisation urbaine, notamment au centre-ville, le développement du milieu culturel professionnel a pris son essor au cours des deux dernières décennies. Son appui à la



Musée des Civilisations



Bibliothèque Étienne-Parent

réalisation du projet Méduse (une coopérative de producteurs et de diffuseurs d'activités artistiques, communautaires ou culturels) a attiré d'autres établissements jouant un rôle important dans le domaine culturel, entre autres, l'École des arts visuels de l'Université Laval, un théâtre d'une importance majeure, un journal à vocation culturelle, deux télédiffuseurs et plusieurs entreprises de multimédia. L'implantation de plus d'une centaine d'ateliers d'artistes a également favorisé l'émergence ou la consolidation de divers lieux de production, de création et de diffusion. Cette stratégie a finalement conduit à la renaissance du quartier Saint-Roch.

Le secteur privé contribue lui aussi au dynamisme culturel de la ville et de la région. Il a implanté plusieurs cinémas grand public et deux cinémas de répertoire sur le territoire. À son tour, la Ville souhaite promouvoir la production cinématographique. La région peut déjà compter sur la présence du Bureau du film et de la télévision de la région de Québec, unique interlocuteur auquel s'adresser pour obtenir des services de la Ville à l'occasion d'un tournage.

Au plan du loisir culturel, les citoyens peuvent compter sur plus de 140 établissements répartis dans les arrondissements. La Ville dispose d'un réseau de 27 bibliothèques ou comptoirs de prêts, qui constituent des endroits privilégiés de contact avec la culture, puisque la population y a facilement accès du fait que ces lieux sont à proximité des milieux de vie. Plus d'un million de documents, livres, revues, journaux, films, jeux et cédéroms sont mis à la disposition de la population. Les bibliothèques sont des lieux de prédilection d'animation culturelle, certaines étant dotées de salles d'exposition et de locaux polyvalents. La Ville les met à profit en y organisant des ateliers littéraires ou d'éveil à la lecture, des expositions, des ateliers d'initiation aux technologies de l'information, à l'artisanat, à l'animation musicale, etc. Par ailleurs, il est intéressant de souligner que l'Université Laval et la Ville ont signé une entente, unique au Québec, en vue d'établir une structure informatique commune pour gérer l'ensemble de leurs bibliothèques. Ce système intégré favorisera le développement de nouveaux services de pointe misant sur la complémentarité des ressources documentaires des bibliothèques de l'Université et de celles de la Ville.

Les établissements communautaires et culturels offrent à la population la possibilité de s'adonner à une gamme de loisirs culturels et artistiques au sein même des quartiers résidentiels comme la danse, la peinture, les métiers d'art ou la musique. Divers locaux situés dans ces établissements ou dans des établissements privés faisant l'objet d'ententes municipales sont ainsi disponibles. Les salles polyvalentes peuvent servir à des fins diversifiées, tandis que les salles d'exposition, les ateliers artistiques et les ateliers de photographie visent des fins précises. Il existe en plus d'autres locaux susceptibles d'accueillir des activités récréatives ou sociales.

Comptant quatre arrondissements historiques, auxquels s'ajoutent d'autres composantes d'intérêt patrimonial, la ville de Québec possède une valeur patrimoniale incontestable. Ses lieux patrimoniaux sont l'expression de l'identité culturelle de la communauté et contribuent aussi à la notoriété de la région, des visiteurs de multiples provenances y affluent. La Ville en reconnaît le potentiel et cherche de plus en plus à promouvoir la vocation culturelle. Ainsi, plusieurs édifices historiques sont déjà utilisés à des fins culturelles : interprétation du patrimoine, présentation d'expositions, de spectacles ou autres activités de même nature. Pour toutes ces raisons, la Ville accorde une grande importance à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine.

La Ville a la ferme volonté de soutenir l'intégration et le rapprochement des communautés ethniques. À cet égard, elle a entrepris des démarches en vue de faciliter l'implantation de la Maison interculturelle de Québec. Cet établissement évoluera en complémentarité avec les organismes qui se consacrent déjà au soutien des immigrants et au rayonnement des diverses cultures. Parmi ces organismes, mentionnons la Maison de la coopération, la Maison de la francophonie et la Maison internationale. L'apport des Premières Nations est un aspect non négligeable du paysage culturel de Québec. À cet égard, la Ville poursuit ses efforts en vue de consolider les ententes de partenariat avec la nation huronne-wendat et de concevoir des projets conjoints de mise en valeur de la culture de cette nation.



Salle Albert-Rousseau

La Ville de Québec reconnaît l'importance de contribuer au rayonnement culturel et artistique de la région tout en donnant à l'ensemble de sa population un accès privilégié aux arts et à la culture. À cet effet, elle s'est donnée pour mission :

- > de soutenir les artistes ainsi que les entreprises et organismes culturels avec le concours de ses partenaires;
- > de favoriser le développement de la connaissance, de la conservation et de la diffusion du patrimoine;
- > de définir un cadre de gestion du réseau de bibliothèques;
- > d'appuyer la réalisation de projets d'art public sur le territoire.

Bien que les établissements culturels, les salles de spectacles, les théâtres et autres lieux de diffusion de la culture soient nombreux sur le territoire, les résidants des secteurs périphériques disposent essentiellement de salles polyvalentes pour pratiquer et apprécier l'art et la culture. Pour accéder à ce type de divertissement, les citoyens doivent d'abord disposer de lieux conçus ou adaptés à ces fins. Ainsi, il apparaît nécessaire de tirer profit des locaux et équipements existants et, le cas échéant, de les adapter aux besoins et aux courants émergents dans le domaine culturel. La Ville devra également évaluer la possibilité de doter les secteurs moins bien pourvus de locaux spécialisés pour la pratique de loisirs culturels ou pour la diffusion de manifestations à portée locale (salles de spectacles, scènes extérieures, salles d'expositions, etc.).

Le centre-ville de Québec, lieu de convergence par excellence, concentre les lieux propices à la production, à la diffusion artistique et à la pratique de loisirs culturels. Cette situation va de soi si l'on considère que cette partie du territoire constitue le pôle culturel de la région et de la province. Les équipements culturels centraux sont souvent fréquentés par une clientèle plus large que la population locale et subissent les pressions découlant de leur popularité. C'est notamment le

cas de la bibliothèque Gabrielle-Roy. L'optimisation des équipements existants et une offre équitable sur l'ensemble du territoire constituent des enjeux incontournables pour assurer un accès adéquat à la culture.

La Ville doit aussi s'assurer que toutes les couches de la population ont aisément accès à la culture, condition d'épanouissement dans la collectivité. Une attention particulière doit donc être accordée aux groupes à faible revenu, la gratuité de certains services étant, dans certains cas, le seul moyen de profiter des bienfaits de la culture (élargissement des horizons et des connaissances, intégration sociale, divertissement, etc.). Comme elle l'a fait dans le quartier Saint-Roch, la Ville a tout avantage à miser sur le développement culturel pour revitaliser et consolider diverses parties du territoire. Des interventions stratégiques dans le milieu et un appui aux acteurs du secteur privé permettraient notamment de renforcer les assises du milieu artistique professionnel et de poursuivre le développement du secteur de la production artistique.

La Ville doit également poursuivre ses efforts en vue de faire de son patrimoine bâti, archéologique ou naturel un outil de développement culturel. L'attrait que recèlent les arrondissements historiques et les autres sites patrimoniaux leur confère naturellement cette vocation. Par exemple, des lieux tels que le secteur du Vieux-Loretteville-Wendake et le Vieux-Cap-Rouge sont particulièrement propices à la réalisation de projets de commémoration, de mise en valeur et de promotion du tourisme culturel et historique. En outre, la Ville doit assurer la sauvegarde et la mise en valeur de cet héritage tant au regard des caractéristiques matérielles exceptionnelles qu'il recèle que de sa signification et de son potentiel culturel. Elle ne peut remplir cette mission qu'en acquérant une connaissance profonde des composantes de son territoire par l'étude de l'histoire, l'archéologie, l'aménagement du territoire, l'architecture et l'ethnologie. Des efforts soutenus contribueront à faire connaître le patrimoine culturel et à le rendre accessible à l'ensemble de la population.

Le développement culturel requiert un élargissement des horizons. D'une part, la Ville doit favoriser la reconnaissance

et la mise en valeur de la diversité culturelle de Québec et de l'apport social, culturel et économique de ses différentes communautés culturelles, dont les Premières Nations.

D'autre part, les festivités qui se dérouleront à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec seront une occasion unique de célébrer l'histoire, le patrimoine et la culture québécoise tout en mettant en lumière le savoir-faire des créateurs et des artistes d'ici. Elles seront aussi l'occasion de faire davantage connaître Québec comme destination touristique de choix.

Le soutien aux organismes privés contribue à élargir l'offre de loisirs culturels. Ainsi, la poursuite et la concrétisation de nouvelles ententes de partenariat avec ces organismes constituent une avenue incontournable. La Ville devra notamment évaluer le bien-fondé d'entreprendre des projets conjoints avec eux afin de consolider les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins culturelles et artistiques. Enfin, pour soutenir l'animation urbaine et la vitalité culturelle sur son territoire, elle doit continuer à soutenir les organismes responsables de l'organisation de manifestations, tant à l'échelle locale que supralocale.



Rue Saint-Paul

Brigadier scolaire

la sécurité urbaine

Plus que tout autre aspect de l'aménagement urbain, la sécurité et le sentiment de sécurité éprouvé par la population sont le gage de milieux de vie de qualité. À cet égard, les résidents et les résidentes de Québec sont particulièrement choyés. La très grande quiétude de l'environnement urbain et le niveau élevé de sécurité dans les lieux publics caractérisent leur milieu de vie. En matière de planification du territoire et de développement urbain, l'établissement de milieux sécuritaires est tributaire des efforts consentis dans l'aménagement de lieux publics où les usagers ressentent un certain bien-être. La Ville de Québec reconnaît que la sécurité de ses citoyens doit demeurer au cœur des décisions d'aménagement. Il est de son devoir de mettre au point des outils réglementaires et de mettre en place des aménagements favorisant la création de milieux de vie sécuritaires, tout en sauvegardant l'accessibilité universelle des lieux et des équipements publics.

Dans cette optique, la Ville de Québec a élaboré une politique de sécurité publique¹ qui constitue le cadre de référence du développement de milieux de vie sécuritaires et vise à accroître le sentiment de sécurité, plus particulièrement auprès des clientèles vulnérables que sont les enfants et les personnes âgées. Cette politique fait valoir que la responsabilisation du milieu et le développement du sentiment d'appartenance contribuent à l'établissement de la sécurité. Outre cette politique, la Ville dispose de documents de planification stratégique liés aux questions de sécurité. Le Plan des mesures d'urgence élaboré par le Bureau de la sécurité civile de la Ville propose des mesures préventives afin d'assurer la sécurité des citoyens en cas de séisme, d'inondation, de verglas, de déversement de produits dangereux ou toute autre situation d'urgence. Le Schéma de couverture de risques en matière d'incendie, qui est en cours d'élaboration, indiquera le nombre et l'emplacement des casernes devant répondre aux besoins de la population en matière de prévention des incendies. De même, la Politique familiale, elle aussi en cours d'élaboration, portera une attention particulière à la question de la sécurité des familles.

Durant les consultations sur la Politique de sécurité publique, la population a fait ressortir des facteurs d'insécurité qui ont principalement trait aux aménagements urbains privés et publics déficients, aux inconvénients liés à la tenue de manifestations spéciales dans les lieux publics, à l'appauvrissement de certains milieux, de même qu'aux dangers relatifs aux déplacements à pied ou à vélo. Certains milieux sont plus susceptibles que d'autres d'engendrer un sentiment d'insécurité, notamment les stationnements intérieurs, les toilettes publiques, les rues et ruelles mal éclairées, les parcs et cours d'école, les terrains et bâtiments abandonnés ou mal entretenus, les pistes cyclables en chaussée partagée, le réseau routier en général et les escaliers publics. Selon la Ville, les secteurs où il existe des contraintes naturelles ou anthropiques présentent également des risques pour la population et devraient faire l'objet d'efforts accrus en matière de sécurité. Certaines dispositions réglementaires permettent de contrôler partiellement ces risques.

De nombreuses améliorations ont été apportées aux lieux et équipements publics, dans le cadre de travaux d'aménagement réalisés par la Ville. L'adaptation, à l'échelle humaine, de l'éclairage des rues et des parcs, divers aménagements dans les parcs et les parcs-écoles, l'amélioration de traverses piétonnes, tout particulièrement dans les secteurs très achalandés, et le prolongement du réseau cyclable sont des réalisations qui ont eu un impact positif sur le sentiment de sécurité ainsi que sur la sécurité réelle des personnes. De plus, l'ajout de feux piétons à la plupart des intersections a sécurisé la traversée des voies de circulation, plus particulièrement dans les zones les plus achalandées.

Depuis ces dix dernières années, la Ville a élaboré plusieurs processus de consultation de la population. Ce rapprochement Ville/population s'est traduit par la réalisation de projets d'aménagement de parcs, de parcs-écoles et d'autres lieux publics répondant aux attentes du milieu. En 1994, la Commission consultative femmes et Ville présentait, au terme de vastes consultations publiques, un rapport sur la

1. Cette politique s'inscrit dans le cadre des travaux de la Commission consultative sur la sécurité urbaine de la Ville de Québec.



Boulevard Laurier



Jardin Saint-Roch

condition des femmes dans la ville. Elle y énonce des recommandations concernant l'amélioration du milieu de vie pour les femmes, notamment en matière de sécurité¹.

Enfin, la mise en place d'une police communautaire ou de proximité² a rapproché les autorités policières de la population, en favorisant la consultation et la concertation pour accroître la sécurité réelle et le sentiment de sécurité. De plus, durant la période estivale, une patrouille à vélo effectue la surveillance des parcs et autres endroits publics.

Par son environnement urbain de grande qualité, la ville de Québec est un milieu de vie sécuritaire où il fait bon vivre. Cet acquis est cependant fragile. La Ville devra poursuivre les efforts déjà consentis, voire les accroître. Le déplacement sécuritaire des personnes et l'aménagement de lieux conviviaux d'où émane un sentiment de sécurité doivent demeurer au cœur de ses préoccupations en matière d'aménagement urbain, tout particulièrement dans un contexte de vieillissement de la population.

Les problèmes liés à la sécurité et au sentiment de sécurité découlent de plusieurs facteurs qui relèvent tantôt de l'environnement social, économique ou physique, tantôt du comportement et de l'état de santé des individus et, le plus souvent, de la conjugaison de ces facteurs. Ces problèmes varient d'un milieu à l'autre. La Ville devra donc adapter ses interventions en matière d'aménagement urbain à cette réalité. Les aménagements devront répondre aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite et des autres clientèles fragiles. Ils devront aussi assurer la qualité et la sécurité de leurs déplacements ainsi que leur accessibilité à tous les lieux publics. La Ville doit faire des efforts supplémentaires en ce qui concerne le déneigement dans les quartiers comportant une population plus âgée qu'ailleurs, la largeur des trottoirs, de même que l'aménagement et l'éclairage de certains parcs situés dans les milieux où l'on dénombre davantage d'effractions ou dans ceux plus démunis. De même, elle doit s'assurer que les parcours urbains destinés aux piétons et aux cyclistes sont sécuritaires, en privilégiant, par exemple, les voies cyclables en site propre et en poursuivant la construction de trottoirs dans les secteurs périphériques. L'éclairage des parcs, des centres communautaires, des stationnements et autres lieux publics, le type de pavé des traverses piétonnes, la largeur des voies de circulation, l'aménagement intérieur des équipements devront faire l'objet d'une attention particulière dans la planification des projets urbains. La définition de critères d'accessibilité universelle constitue, en ce sens, une mesure préventive propre à sécuriser tous les usagers et de prévenir les accidents et les effractions.

1. Rapport de la Commission consultative femmes et ville, Ville de Québec, mai 1995.

2. Plan d'organisation du Service de police de la Ville de Québec, 2003.

